

**Monte
Paschi
Banque**

**Notre histoire,
votre banque**

Rapport Annuel

2024



**MONTE
PASCHI
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472
GRUPPOMONTEPASCHI

Sommaire

Sommaire	3
La Gouvernance	5
Direction générale et Siège social	5
Administration et Direction Générale	5
Organigramme	6
Réseau Commercial	7
Chiffres clés 2024	8
Résultats 2024	9
Rapport de Gestion	11
RÉSULTATS DE MONTE PASCHI BANQUE SA au cours des 5 derniers exercices	12
1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2024	13
1.1 <i>Événements marquant de l'exercice</i>	13
1.2 <i>Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice</i>	14
2 Présentation des risques	15
2.1 <i>Risque de crédit</i>	16
2.2 <i>Risque de marché</i>	19
2.3 <i>Risques opérationnels</i>	19
2.4 <i>Risque de concentration</i>	19
2.5 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	20
2.6 <i>Risque d'intermédiation</i>	21
2.7 <i>Risque de règlement</i>	21
2.8 <i>Risque de liquidité</i>	21
2.9 <i>Risque de change</i>	22
2.10 <i>Risques E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)</i>	22
2.11 <i>Risque de levier</i>	22
2.12 <i>Capital Réglementaire</i>	22
3 L'activité et les résultats 2024	24

3.1	<i>Le Bilan consolidé</i>	25
3.2	<i>Le Compte de Résultat consolidé</i>	28
4	Le contrôle interne	33
5	La structure	35
5.1	<i>Les Comptes Sociaux</i>	35
5.2	<i>Les Actionnaires</i>	37
5.3	<i>Les Administrateurs</i>	37
5.4	<i>Les Mandataires Sociaux</i>	37
5.5	<i>Informations sur la gouvernance d'entreprise</i>	38
6	Information aux institutionnels	41
6.1	<i>Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce</i>	41
6.2	<i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	42
6.3	<i>Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public</i>	42
6.4	<i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	43
7	Les perspectives 2025	45
	BILAN CONSOLIDÉ 2024	47
	COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (CONSOLIDÉ)	48
	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	49
	INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2024	73
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	75
	BILAN SOCIAL 2024	81
	COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (SOCIAL)	82
	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	83
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	105
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES	111
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2025	115

La Gouvernance

Direction générale et Siège social

PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : www.montepaschi-banque.fr

Administration et Direction Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Guido RAVOET

Vice-Président

Fabrizio LEANDRI

Administrateurs

Carole DELORME D'ARMAILLE

Carmelo GIAN SIRUCUSA

Gilles GUITTON

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur Général

Daniele BASTIANELLI

Secrétaire général

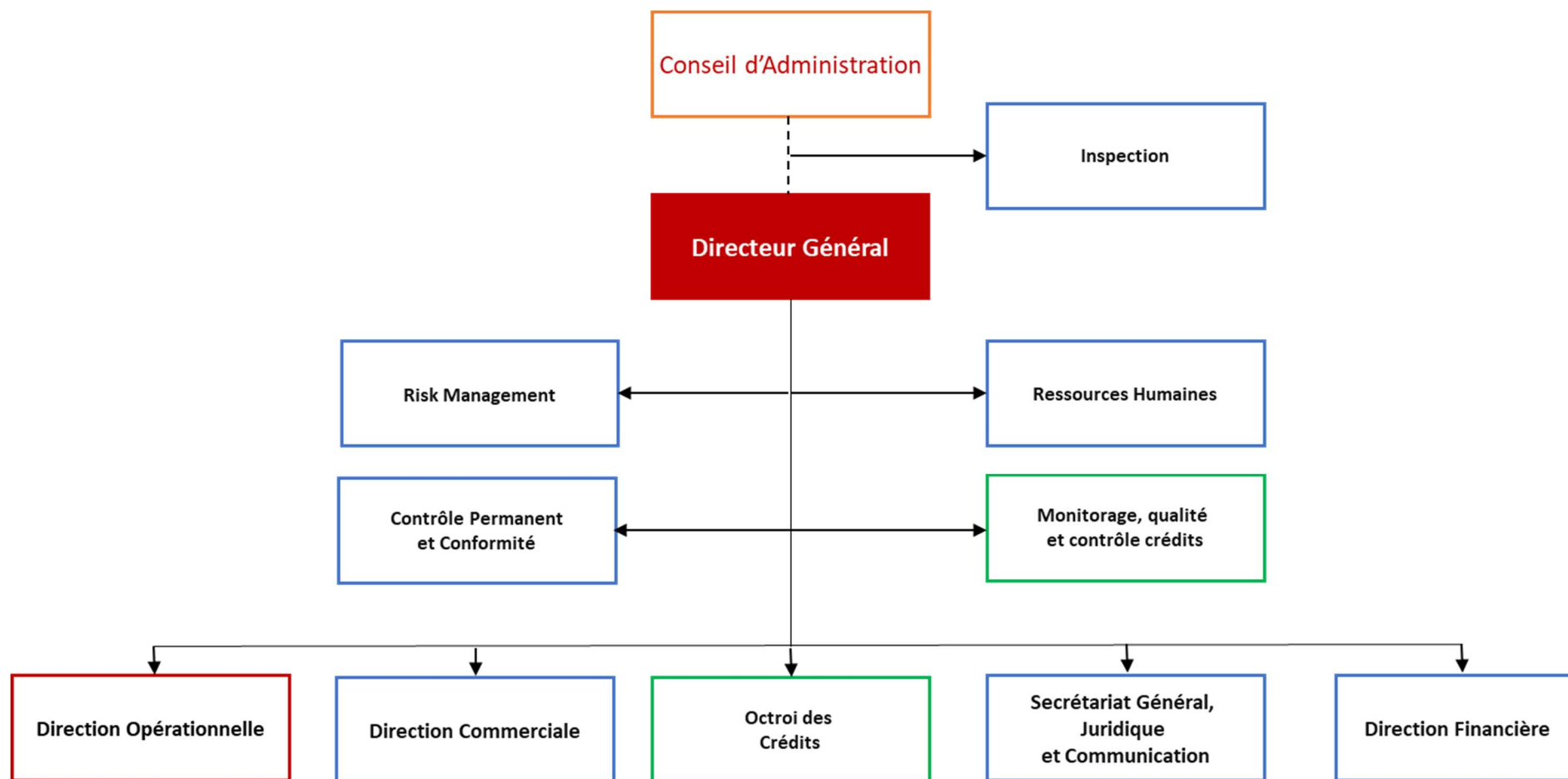
Raffaella FERRARO

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Organigramme



Réseau Commercial

AIX-EN-PROVENCE 13100

22, cours Mirabeau
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

CANNES 06400

20, rue d'Antibes
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

LYON 69003

55, avenue Maréchal de Saxe
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

PARIS 75001

13-15, boulevard de la Madeleine
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

PARIS 75007

203, boulevard Saint-Germain
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

PARIS 75008

1, avenue Percier
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

ANTIBES 06600

8, avenue Robert Soleau
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

FREJUS 83600

105, av. de Port Fréjus
Imm. Le Paladien Bât D
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

MARSEILLE 13001

28, rue Grignan
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

NICE 06000

13, rue Alphonse Karr
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00
2, place Masséna
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

STRASBOURG 67000

43, rue du 22 Novembre
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

TOULOUSE 31000

24, boulevard Lazare Carnot
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

Chiffres clés 2024

25 437

Clients

- 5 338 Particuliers
- 2 443 Entreprises
- 706 Tiers Détenteurs de Fonds
- 15 390 Syndicats de Copropriétés Séparées
- 1 111 S.C.I.
- 449 Divers

12

Agences

12 Agences au service de nos clients

Ratio de Solvabilité

(CET1)

31/12/2024

42,0 %

Ratio de levier

31/12/2024

10,2 %

LCR
Liquidity coverage ratio

31/12/2024

2098 %

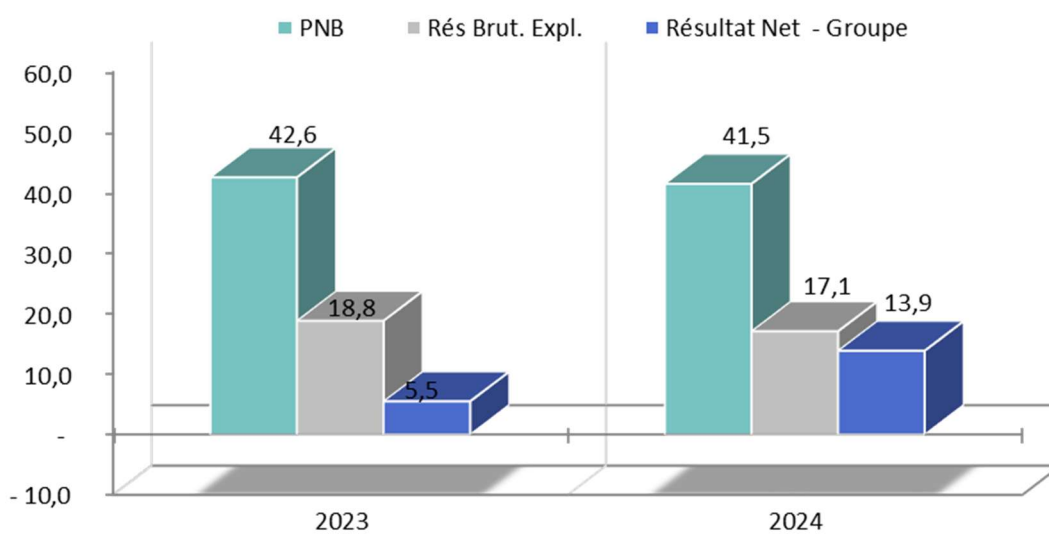
NSFR
Net stable funding ratio

31/12/2024

403 %

Résultats 2024

Données Consolidées en M €	2024	2023	2022	Évol. 2023/2024
Total du bilan	1 055	1 112	1 185	-5,1%
Crédits à la clientèle	244	324	420	-24,5%
Dépôts de la Clientèle	905	970	1 061	-6,7%
Stock Assurance	121	138	160	-12,1%
Conservation Clientèle	102	111	107	-7,9%



Rapport de Gestion

Ce rapport de Gestion, qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2024, est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1 seront listés les évènements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 2 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2024 sera présentée au chapitre 3 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 4, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 5, notre structure. Le chapitre 6 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 7 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2025.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.

RÉSULTATS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

au cours des 5 derniers exercices

EXERCICES CONCERNÉS	2020	2021	2022	2023	2024
NATURE DES INDICATIONS					
Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'Euros)	124 632	124 632	124 632	124 632	124 632
b) Nombre d'actions émises	8 177 970	8 177 970	8 177 970	8 177 970	8 177 970
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'Euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	23 538	22 732	23 565	42 573	41 498
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-1 018	-800	1 011	19 621	17 989
c) Impôts sur les bénéfices	-	-	-	502	-1 774
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-4 410	100	-652	5 491	13 863
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,124	-0,098	0,124	2,338	1,983
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,539	0,012	-0,080	0,671	1,695
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	170	164	151	139	128
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'Euros)	7 524	7 549	7 077	6 437	6 273
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'Euros)	3 990	3 977	3 788	3 329	3 297

1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2024

1.1 Événements marquant de l'exercice

Sur le plan international l'année 2024 a vu se poursuivre les conflits Russo Ukrainien et ceux du Proche Orient. Aux Etats-Unis victoire du candidat républicain Donald Trump. En France l'organisation des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques a été une très grande réussite qui a permis un rayonnement extraordinaire de Paris dans le monde entier.

Sur le plan économique nous noterons un reflux marqué de l'inflation, des taux d'intérêts qui ont commencé à baisser.

En France après 5,9 % en moyenne sur 2022, puis 4,9 % sur 2023 le taux d'inflation a été calculé à 2 % en 2024.

Les taux d'intérêt ont accompagné ce mouvement de baisse : en Europe le taux directeur de la BCE est passé de 4 % le 20/09/2023 à 2,75 % le 05/02/2025.

Le niveau moyen des taux sur 2024 et une gestion rigoureuse de nos charges nous a permis de renforcer nos bons résultats de l'exercice précédent : plus de 17 M€ de résultat brut d'exploitation et près de 14 M€ de résultat net consolidé.

A noter en particulier le niveau très élevé de notre ratio de solvabilité CET1 à 42% (au 31/12/2024 sur base sociale), largement supérieur aux chiffres constatés dans le secteur, en atteignant plus du double de la moyenne des banques françaises (15,5%¹) et européennes qui s'élève à 15,9% fin 2023², attestant de la solidité financière de notre Établissement, ainsi que le niveau très important de nos liquidités.

Depuis 2017, le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA (« BMPS »). Un des « *Commitments* » prévoit que la filiale française doit envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2024 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près de nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées et en particulier les Administrateurs de biens.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur reconnu à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons en effet notre expertise

¹ Source : Rapport Annuel 2024 du Haut Conseil de Stabilité Financière

² Source : Banque Centrale Européenne <https://www.bankingsupervision.europa.eu/home/html/index.en.html>

et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Au cours de l'année 2024 l'Etat italien a continué à réduire sa participation dans le capital de notre maison mère, BMPS, ramenant celle-ci à un peu moins de 12 % désormais.

Notre maison mère a publié un résultat net supérieur à 1,95 milliards d'Euros sur l'exercice 2024.

1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

2 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR – Capital Requirement Regulation » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM – Asset Liability Management)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasses de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limit et de stop loss

Les ratios réglementaires, notamment le ratio de solvabilité, sont déterminés en utilisant les données issues des normes comptables FRGAAP définies par l'ANC (Autorité des Normes Comptables), en particulier pour ce qui concerne la détermination du statut de défaut d'un client.

2.1 Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non-remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, près de 1/4 des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Pour ce qui concerne le provisionnement du risque de crédit, le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation Standard & Poor's pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

Evolution des engagements bilan et hors bilan clientèle sur base sociale

Sur base du bilan social, les engagements bilan et hors Bilan s'établissent à un montant total de 405,7M€, en retrait de -88,7M€ soit -17,9% par rapport au 31/12/2023.

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent à la baisse (-20,6%) s'établissant à 307,4M€, dont 225,4M€ de créances saines (-25,3%).

Ces réductions du volume de notre portefeuille crédits sont liés aux « commitments » DG Comp.

en M€	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-24	VAR 12-2024/ 12-2023 en M€	VAR 12-2024/ 12-2023 en %
Engagements Totaux Bruts	474,5	387,2	307,4	- 79,8	- 20,6%
dont engagements <i>sains</i>	404,8	302,0	225,4	- 76,5	- 25,3%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	69,6	85,3	82,0	- 3,3	- 3,8%
<i>inclus engagements Doubteux Bafi (Past Due)</i>	1,9	3,1	3,4	+ 0,4	+ 11,8%
Provisions Doubteux	51,4	62,4	62,0	- 0,4	- 0,6%
Engagements totaux Nets	423,1	324,8	245,4	- 79,5	- 24,5%

Nos créances sont constituées à 11% environ de Prêts Garantis par l'État (P.G.E.), tandis qu'environ 57% sont couvertes par une garantie hypothécaire : plus des 2 tiers de notre portefeuille crédit sont donc des actifs bien garantis.

Dans une optique de maîtrise des risques, il est important de souligner que le risque de concentration est faible : le volume ainsi que la répartition de l'octroi de lignes de crédits sont limités.

Les encours douteux

Les encours douteux bruts ressortent en retrait à 82M€, soit une diminution de 3,8%.

Les encours douteux nets ressortent en baisse sur l'année à 19,9M€, soit 8,1% des engagements totaux (vs 7% au 31/12/2023). Leur proportion sur encours bruts s'établit à 6,5% contre 5,9% fin 2023. Cette augmentation du pourcentage est mécaniquement liée à la réduction du volume des crédits sur l'exercice.

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux ressort en hausse à 75,7% sur l'année (ex 73,2% fin 2023).

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-24
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	73,8%	73,2%	75,7%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	76,9%	78,6%	79,9%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
Coût du risque en %	0,0%	3,6%	1,0%

Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05 (CRBF : Comité consultatif de la législation et de la réglementation bancaire). Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

2.2 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

2.3 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques Opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA (Approche de Mesure Avancée) en collaboration avec notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

Durant l'exercice 2024, les pertes opérationnelles enregistrées ont été limitées.

2.4 Risque de concentration

Au 31/12/2024, en montant, nous observons une réduction du risque de concentration par groupe clients sur l'ensemble des paliers comme suit :

- ❑ TOP 5 : 33M€ soit 14,4% (ex 38M€ soit 12,4%) des engagements globaux
- ❑ TOP 10 : 52M€ soit 22,9% (ex 60M€ soit 19,5%) des engagements globaux

- ❑ TOP 25 : 83M€ soit 36,9% (ex 98M€ soit 32,3%) des engagements globaux
- ❑ TOP 50 : 115M€ soit 50,8% (ex 140M€ soit 46%) des engagements globaux
- ❑ TOP 100 : 151M€ soit 66,9% (ex 191M€ soit 62,6%) des engagements globaux

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2024 les engagements clientèle, excluant donc l'exposition interbancaire et par rapport aux expositions totales, étaient répartis de la manière suivante :

- ❑ 87% (ex 87%) en France
- ❑ 7% (ex 7%) en Italie
- ❑ 2% (ex 2%) à Monaco
- ❑ Autres pays ≤ 1% (pour un total d'environ 4%)

2.5 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'Euro.

La gestion Asset and Liability Management (ALM) est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapports trimestriels communiqués au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

2.6 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

2.7 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA – Centre de Traitement Administratif) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

2.8 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Le ratio "Loan to Deposit" de notre Établissement au 31/12/2024 est d'environ 27,1%, et nous a permis de dégager un niveau de liquidité très élevé.

Également, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350 M\$ et d'une ligne de trésorerie, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité. Cette ligne n'est plus utilisée depuis 2017.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité à 1 mois (minimum réglementaire de 100%) est amplement respecté au 31/12/2024 s'établissant à 2098% (ex 921% au 31/12/2023). Ainsi que le ratio NSFR (ratio de liquidité à 1 an) qui ressort au 31/12/2024 à 403% (ex 281% au 31/12/2023).

2.9 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

2.10 Risques E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)

Attentive aux enjeux en matière environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise, la Banque a engagé, en coordination avec sa Maison-mère, une démarche d'identification, de hiérarchisation et d'analyse des thématiques conformément aux normes prévues par la réglementation.

A ce titre, des informations et des données sur les différentes normes ESG ont été partagées visant à la contribution au rapport de durabilité publié par notre Groupe.

Les informations et données sur ces thématiques, ainsi que le rapport de durabilité sont disponibles sur le site internet du Groupe MontePaschi à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/sostenibilita/index.html>

2.11 Risque de levier

Au 31/12/2024, le ratio de levier s'établit à 10,2% (ex 8,7% fin 2023), largement supérieur au minimum réglementaire de 3%.

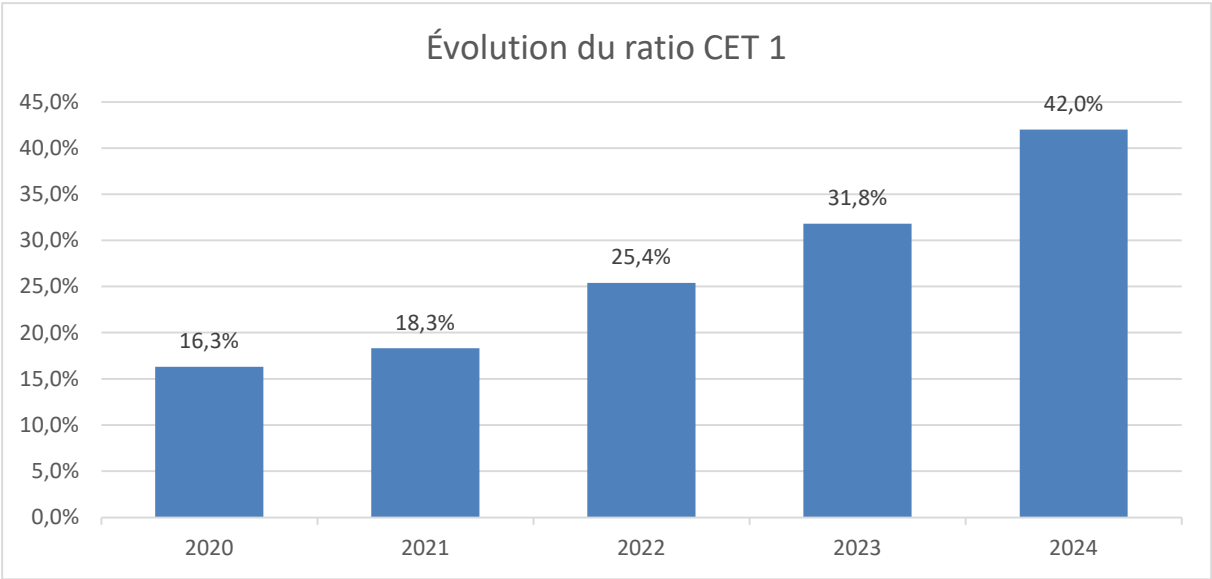
2.12 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2024, le ratio de solvabilité CET1 s'inscrit en augmentation par rapport à fin 2023, ressortant à hauteur de 42% (ex 31,8%) sur base sociale. Largement supérieur aux chiffres constatés dans le

secteur, en atteignant plus du double de la moyenne des banques françaises (15,5%¹) et européennes qui s'élève à 15,9% fin 2023², il atteste de la solidité financière de notre Établissement.



¹ Source : Rapport Annuel 2024 du Haut Conseil de Stabilité Financière

² Source : Banque Centrale Européenne <https://www.bankingsupervision.europa.eu/home/html/index.en.html>

3 L'activité et les résultats 2024

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2024 avec un Résultat Net de 13.863 k€ et un Résultat Net Social de 13.949 k€.

En 2024 la banque a poursuivi sa stratégie de maîtrise de risque, qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2024 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité – ratio CET1 de 42% - et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une substantielle stabilité à 1,055 Milliards d'euros. Cette stabilité est strictement liée à la capacité de collecte de notre Établissement qui affiche un niveau de ressources directes auprès de la clientèle stable depuis plusieurs années.

Le résultat brut d'exploitation consolidé est positif, s'élevant à plus de 17,0 M€, l'un des meilleurs réalisés depuis plusieurs années.

Ce résultat est principalement lié à la bonne tenue des Intérêts nets (+2,1%), notre niveau de liquidité élevé ainsi que la partie variable de notre portefeuille crédits ayant à nouveau profité du niveau élevé des taux d'intérêts. Malgré une diminution de l'octroi de crédits, la partie commission fait preuve d'une bonne tenue, contenant sa baisse dans des limites raisonnables.

Les efforts consentis en vue d'aboutir à une bonne maîtrise des charges d'exploitation (-38,3% depuis 2016) nous ont permis d'obtenir un résultat consolidé net de 13 863 k€, le meilleur qui ait été atteint par notre Établissement.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2023 et 2024 ainsi qu'une analyse des événements les plus significatifs qui ont déterminé le résultat 2024. Dans une première partie (3.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (3.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

3.1 Le Bilan consolidé

(Données en milliers d'Euros au 31/12/2024)

ACTIF en K€	2024	2023	%	PASSIF en K€	2024	2023	%
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	12 209	12 061	1,2%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	782 228	708 825	10,4%	Dettes envers les établissements de crédit	791	10 284	-92,3%
Créances sur la clientèle	244 296	323 585	-24,5%	Comptes créditeurs de la clientèle	904 622	969 962	-6,7%
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	45 812	-100,0%	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0,0%	Autres passifs	5 056	4 146	22,0%
Parts dans les entreprises liées	1 345	1 386	-3,0%	Comptes de régularisation	18 535	14 521	27,6%
Immobilisations incorporelles	4 142	3 609	14,8%	Provisions	2 209	2 828	-21,9%
Immobilisations corporelles	2 820	3 461	-18,5%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	3 480	7 202	-51,7%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	4 408	5 651	-22,0%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
				Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 762	48 634	0,3%
				Report à nouveau	-86 481	-91 843	-5,8%
				Résultat de l'exercice	13 863	5 491	-152,5%
TOTAL DE L'ACTIF	1 054 940	1 111 604	-5,10%	TOTAL DU PASSIF	1 054 940	1 111 604	-5,10%
Hors-Bilan: Engagements donnés				Hors-Bilan: Engagements reçus			
* Engagements de financement	3 206	6 771	-52,7%	* Engagements de financement	340 366	330 926	2,9%
* Engagements de garantie	95 019	102 323	-7,1%	* Engagements de garantie	37 968	52 994	-28,4%
* Engagements sur titres	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	0	ns

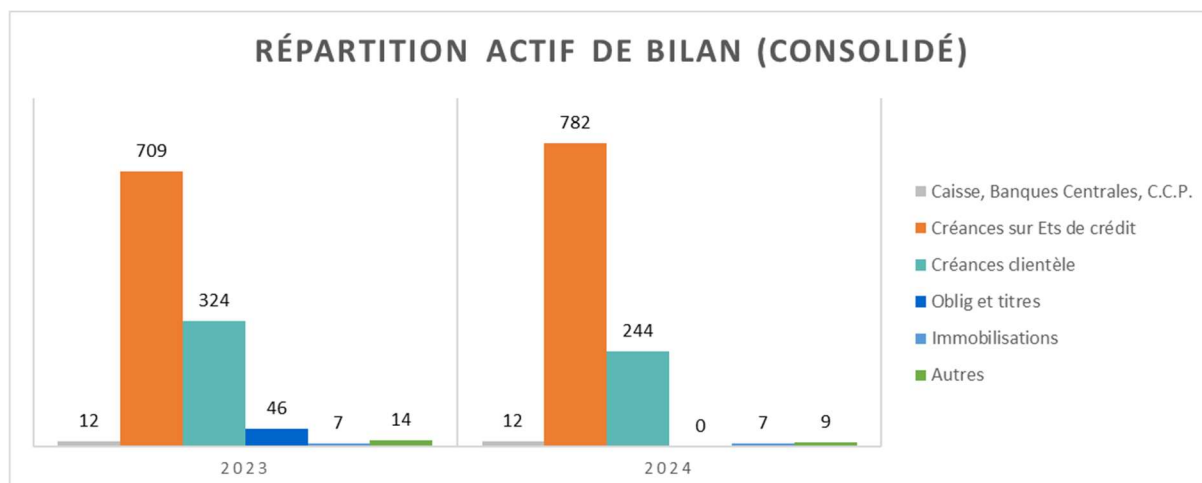
Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2024 est de 1,055 milliards d'euros, légèrement inférieur au niveau de 2023 (-5,1%).

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement un peu moins de 12% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Nous pouvons donc noter une réduction du volume des créances accordées à la clientèle (-24,5%), laquelle est compensée par une augmentation de nos liquidités. Le ratio loan to deposit est d'environ 27,1% au 31/12/2024.

L'actif de Bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élevaient à 244 M€, et représentent 23,2% du total, les créances sur établissements financiers ainsi que la trésorerie disponible (Caisse et Banque Centrales) pèsent 765 M€ et représentent 72,3%. Les autres postes comptent pour 4,5% du total. Les actifs liquides sont élevés, en particulier la trésorerie disponible.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une nette diminution (-24,5%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2024 à 244 M€, contre 324 M€ en 2023. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite, conformément aux engagements DG Comp de réduction de volume des crédits. Nos créances sont constituées à 11% environ de Prêts Garantis par l'État (P.G.E.), tandis qu'environ 57% sont couvertes par une garantie hypothécaire : plus des 2 tiers de notre portefeuille crédit sont donc des actifs bien garantis.

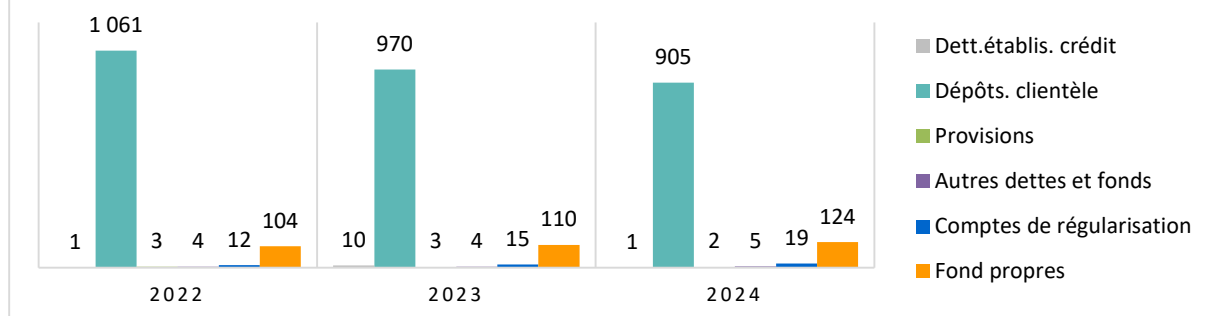
Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à néant, les titres en portefeuille étant arrivés à échéance au cours de l'année 2024. Le poste Autres Actifs, est peu significatif. En 2024, notre filiale Monte Paschi Conseil a procédé à la vente d'une part importante de son stock d'immeubles, et il reste à vendre un appartement et trois emplacements de parkings à Beaulieu.

Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 85,8% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les autres postes comptent pour 14,2%, incluant les fonds propres à hauteur de 11,7%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :

RÉPARTITION DU PASSIF DE BILAN (CONSOLIDÉ)



En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate un tassement par rapport à l'exercice précédent (-6,7%). En 2024, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 905 M€.

3.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en milliers d'Euros au 31/12/2024)

Compte de Résultat	2024	2023	Evol.
Intérêts nets	35 199	34 466	2,1%
Revenu des titres à revenu variable	88	99	-11,7%
Commissions nettes	5 920	6 454	-8,3%
Produits nets de opérations financières	76	104	-26,8%
Produits nets de l'exploitation bancaire	215	1 450	-85,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	41 498	42 573	-2,5%
Charges générales d'exploitation	-23 468	-22 648	3,6%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-937	-1 100	-14,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 093	18 826	9,2%
Coût du risque	-1 414	-12 529	-88,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 678	6 296	-149,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	15 678	6 296	-149,0%
Résultat (perte) exceptionnel	-41	-304	86,6%
Impôts sur les bénéfices *	-1 774	-502	ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux	0	0	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	13 863	5 491	-152,5%
* dont impôts différés	0	0	
* dont participation des salariés groupe	0	0	
*IS groupe	-1 774	-502	

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2024 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

Les intérêts et les commissions

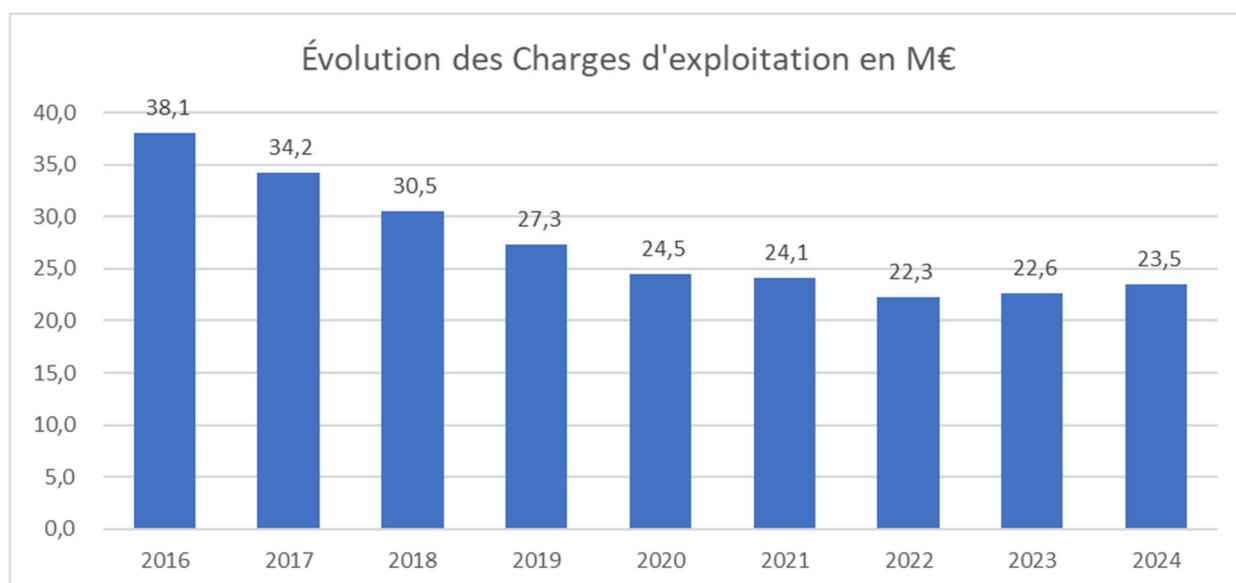
La marge d'intérêts, malgré une réduction de 24,5% du niveau d'emploi, et en dépit de 4 baisses successives des taux directeurs, qui ont eu lieu en juin, septembre, octobre et enfin décembre 2024 (-0,25% à chaque occasion), affiche une progression de 2,1%. Notre Établissement a pleinement profité de son niveau de liquidité élevé et l'impact sur la partie taux variable de notre portefeuille de crédits a été limité.

Le niveau des commissions nettes est en baisse de 8,3% par rapport à 2023. Cette évolution est principalement liée à la diminution en volumes de l'activité octroi de crédits à notre clientèle.

Charges d'Exploitation

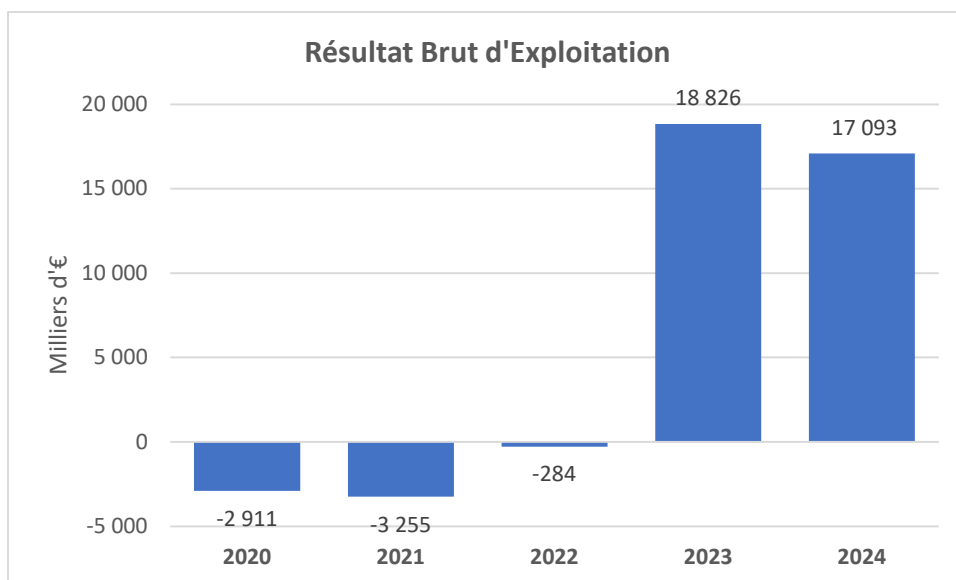
Au niveau des Frais Généraux, on note une hausse de 3,6% en 2024 par rapport à 2023 (-38,3% depuis 2016). Ils s'inscrivent donc dans la continuité des exercices précédents et témoignent des efforts réalisés à nouveau en 2024 pour les contenir, et ce malgré l'inflation.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les huit derniers exercices :



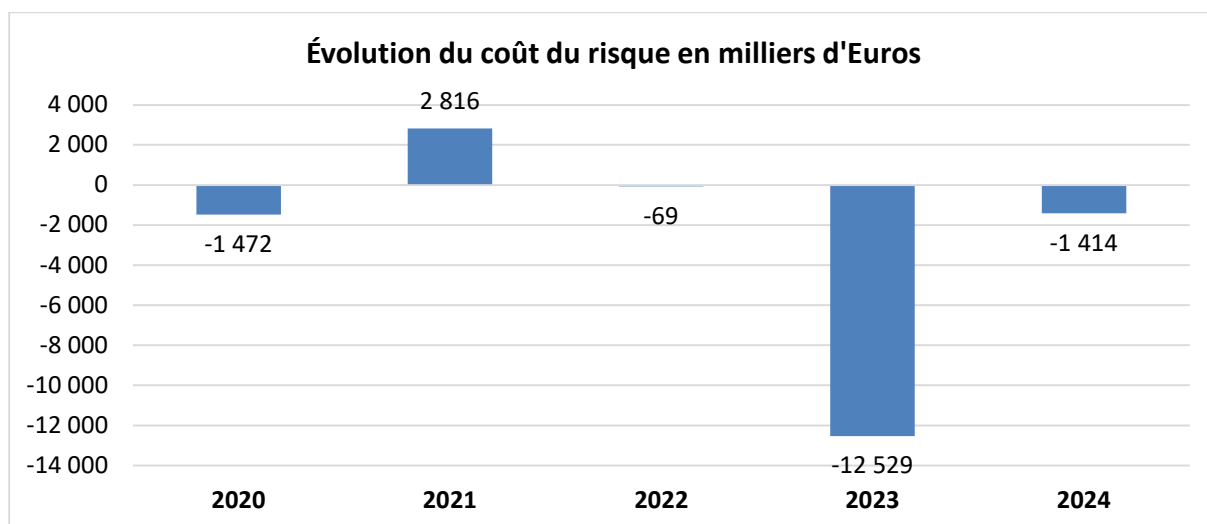
Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation, qui s'élève à 17,1 M€, par rapport aux 18,8 M€ dégagés l'an dernier, malgré la diminution du volume de crédits accordés, est à l'image de celui de l'an dernier l'un des meilleurs jamais réalisés.



Coût du risque

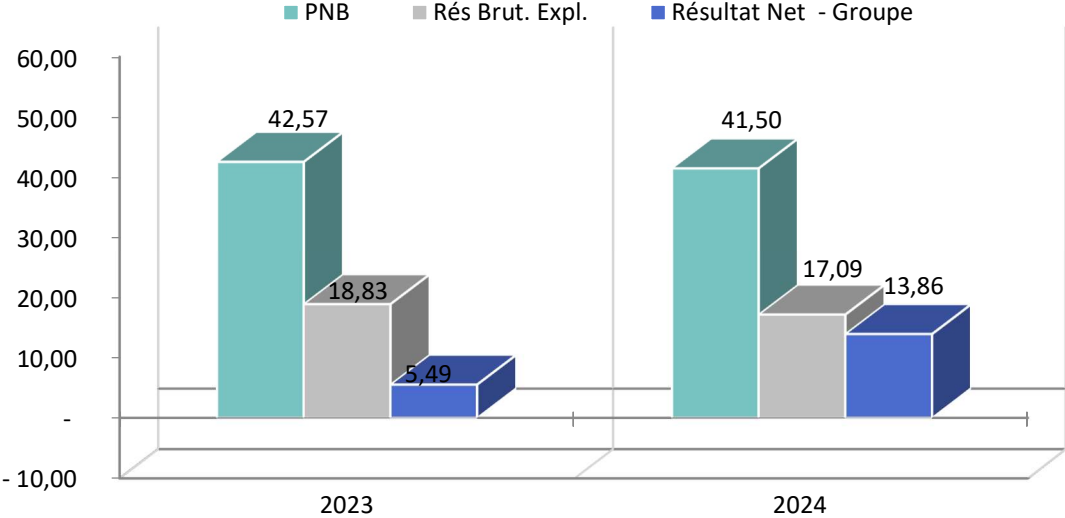
Le coût du risque est limité en termes d'impact sur le résultat et s'élève à environ -1,4 M€ : il atteste de la qualité de notre politique de maîtrise du risque crédits. Pour mémoire, le niveau élevé de ce poste enregistré l'an dernier était principalement lié à un seul dossier.



Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2024 ressort à 13 863 k€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus. Il s'agit de l'un des meilleurs jamais réalisés par notre Établissement.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2023 et 2024 :



4 Le contrôle interne

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, stipule notamment que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités ». Elles doivent, pour cela, disposer de trois niveaux de contrôle distincts :

- Le premier niveau de contrôle est assuré par des agents exerçant des activités opérationnelles.
- Le deuxième niveau de contrôle est assuré par des agents au niveau des services centraux dédiés à la gestion des risques y compris le risque de non-conformité. Ce deuxième niveau de contrôle est assuré par la fonction de vérification de la conformité et la fonction de gestion des risques.
- Le troisième niveau de contrôle est assuré par la fonction d'audit interne composée d'agents au niveau central distincts de ceux réalisant les contrôles de premier et deuxième niveau.

Selon ces principes, le système de contrôle interne de la Banque est organisé de la manière suivante :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Le Département Contrôle Permanent et Conformité, deuxième niveau de contrôles, supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les filiales. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par des contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences. Il est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services. Il s'assure également que les diligences des agences et des filiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le gel des avoirs sont bien effectuées. Le responsable de ce département coordonne les contrôles de conformité effectués par les différents services, agences et filiales de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement auprès de l'AMF (RCSI) et Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO). Il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Pour les risques de crédits, le contrôle permanent est effectué par le service « Monitoring, qualité, et contrôle crédits ». Son rattachement au Directeur Général lui assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle par rapport à l'activité d'Octroi des crédits.

Le Risk Manager a la charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise. Il établit la cartographie

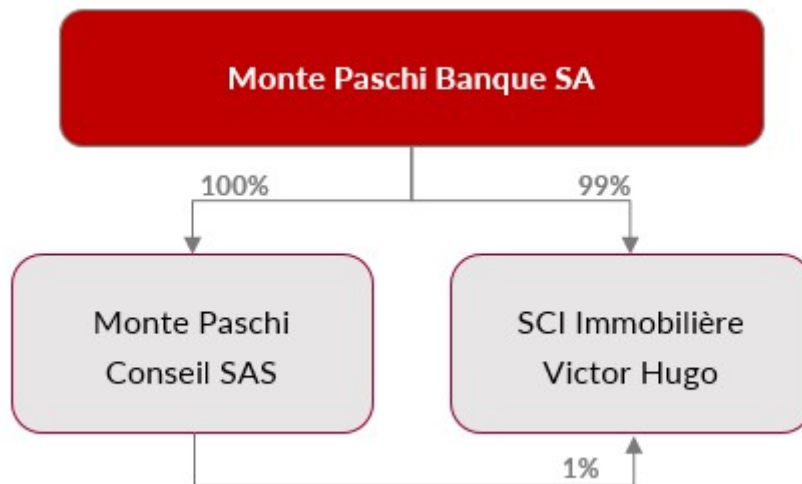
des risques de la Banque, formule des recommandations et émet des alertes pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

L'Inspection, troisième niveau de contrôle, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé aux Dirigeants Effectifs, au Comité d'Audit et des Risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, en intégrant les éventuelles remarques de la Direction de l'audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au Département Contrôle Permanent et Conformité. Une migration de l'outil informatique et une revue de contrôle a été réalisée en 2022.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du contrôle interne. Ainsi, le Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité, le Risk Manager et la Responsable du service « Monitoring, qualité et contrôle crédits » sont directement rattachés au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection est, quant à lui, rattaché hiérarchiquement au Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur Général et rapporte au Comité d'Audit et des Risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs, dont deux sont indépendants. Le Président du Comité d'Audit et des Risques, administrateur indépendant, est également Président du Conseil d'Administration. Le Risk Manager, les Responsables du Contrôle Permanent et Conformité, de l'Inspection et du Monitoring, qualité et contrôle crédits y exposent le résultat de leurs travaux respectifs lors de ses réunions, au moins trimestrielles, auxquelles sont invités les Commissaires aux comptes et également, en fonction des besoins, le Directeur Général et certains responsables de la banque.

5 La structure



A fin 2024, l'effectif de la banque était de 126 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 12 Agences RETAIL réparties sur toute la France, sur des équipes dédiées à la clientèle dite Private basées à Paris et à Cannes et sur un Centre d'affaires basé à Paris (avec une antenne à Strasbourg) chargé du suivi de l'activité PME, Large Corporate et synergie avec la clientèle Corporate du groupe Montepaschi.

5.1 Les Comptes Sociaux

Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2024. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2023
- aucun dividende en 2022
- aucun dividende en 2021

La situation des principales filiales

Conformément aux dispositions légales en la matière, les résultats des filiales pour l'exercice 2024, s'établissent comme suit :

SCI Victor Hugo

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2024 un bénéfice de 78 K€. Les bénéfices de 99 K€ réalisés en 2023 ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

Monte Paschi Conseil

Monte Paschi Conseil (MPC) est une société de conseil et transaction en immobilier filiale à 100% de Monte Paschi Banque. MPC propose ses services notamment à la clientèle de la banque.

Dans le cadre de la résolution de dossiers contentieux, MPC est devenue propriétaire des biens immobiliers à usage d'habitation situés dans un immeuble résidentiel à Beaulieu (06) et dans un immeuble résidentiel à Beausoleil (06).

Ces immeubles ont vocation à être revendus dans les meilleurs délais. Ils sont à ce titre comptabilisés en « Stocks d'immeubles » dans l'attente de leur revente. Les produits des ventes réalisées nets de frais de vente sont utilisés pour réduire les encours des prêt accordés.

La commercialisation des immeubles de MPC a continué en 2024 avec la vente d'un appartement et son emplacement de parking. A la suite de cette vente, la commercialisation à Beausoleil est terminée et il reste à vendre un appartement et trois emplacements de parkings à Beaulieu.

Le bilan 2024 de MPC reflète les variations liées à ces ventes

Monte Paschi Conseil enregistre en 2024 une perte égale à 86 K€ substantiellement due aux coûts d'exploitation, de gestion des immeubles (travaux, impôts et charges de copropriétés) et aux intérêts dus à MPB.

Le résultat 2024 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 303 K€, dont :
 - 188 K€ de produit lié aux ventes réalisées
 - 115 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus

- les charges d'exploitation s'élèvent à 346 K€ environ, dont :
 - 286 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur comptable brute des biens vendus
 - 60 K€ d'autres charges

- les charges financières, liées aux crédits accordés par MPB, s'élèvent à 54 K€.

5.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2024, la répartition du capital se décomposait comme suit :

99.99999 % Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, 0.00001 % au Président du Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

5.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

5.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 13 avril 2023 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 28 avril 2023 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA

Membre du Conseil d'Administration de AION S.A. | N.V.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA, gérante de la SCI VICTOR HUGO

Monsieur Fabrizio LEANDRI

Vice-Président de MONTE PASCHI BANQUE SA

Madame Carole DELORME D'ARMAILLE

Président de ATHYS FINANCES CONSEIL, SASU

Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA

Administrateur de Etablissements Maurel et Prom SA

Monsieur Carmelo GIAN SIRACUSA

Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA

Monsieur Gilles GUITTON

Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA

Administrateur de Mutuelle d'Assurances LA MONDIALE

Administrateur de SGAM AG2R LM

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

5.5 Informations sur la gouvernance d'entreprise

Conformément à l'article L225-37-4 - Code de commerce, il est indiqué qu'aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 - Code de commerce, il est indiqué qu'il n'existe aucune délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des

augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

6 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013 dit « CRR », tel que modifié par le Règlement Européen n°2019/876 dit « CRR 2 »), transposés en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014, le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

6.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'Article D441-6 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs :

Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0 €	17 010 €	3 618 €	0 €	56 982 €*	77 610 €

* Montants correspondants à des factures liées à des prestations non finalisées et/ou en attente de précisions complémentaires

Factures clients reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus.

6.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

Personnels dirigeants

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2024 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

Personnel de la salle des marchés

Monte Paschi Banque ne dispose pas de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

Personnel des contrôles

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

6.3 Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public

Le rapport annuel 2024 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à

l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

6.4 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise (compte tenu de la taille de l'entreprise, de son organisation interne, de sa nature et de la portée de son activité), le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En 2024 il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires. Il a en revanche été versé aux salariés une prime de partage de la valeur pour un montant total de 63 000 Euros. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant, pour 2024, 0,474 % de la masse salariale.

7 Les perspectives 2025

Compte-tenu des ratios de solvabilité de notre Établissement et des liquidités importantes dont il dispose, le niveau actuel des taux d'intérêts nous laisse entrevoir des perspectives positives sur les résultats à venir.

Monte Paschi Banque poursuivra en 2025 ses efforts sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes activités de la banque :

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison Mère

ANNEXES

BILAN CONSOLIDÉ 2024

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En '000' €

ACTIF	Notes	2024	2023	Variations en valeur	Variation	PASSIF	Notes	2024	2023	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		12 209	12 061	148	1,23%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.		-	-		ns
Créances sur les établissements de crédit	4	782 228	708 825	73 403	10,36%	Dettes envers les établissements de crédit	4	791	10 284	-9 493	-92,31%
Créances sur la clientèle	5 et 6	244 296	323 585	-79 289	-24,50%	Comptes créditeurs de la clientèle	5	904 622	969 962	-65 340	-6,74%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	0	45 812	-45 812	-100,00%	Dettes représentées par un titre	5	-	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%	Autres passifs	9	5 056	4 146	910	21,95%
Parts dans les entreprises liées		1 345	1 386	-42	-3,00%	Comptes de régularisation	10	18 535	14 521	4 014	27,64%
Immobilisations incorporelles	8	4 142	3 609	533	14,77%	Provisions	11	2 209	2 828	-618	-21,87%
Immobilisations corporelles	8	2 820	3 461	-640	-18,50%	Fonds pour risques bancaires généraux	12	600	600	-	0,00%
Autres actifs	9	3 480	7 202	-3 722	-51,68%	Dettes subordonnées	12	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	10	4 408	5 651	-1 243	-21,99%	Capital souscrit	12	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	12	22 350	22 350	-	0,00%
						Réserves	12	48 762	48 634	129	0,26%
						Report à nouveau	12	-86 481	-91 843	5 362	-5,84%
						Résultat de l'exercice	12	13 863	5 491	8 372	152,48%

TOTAL DE L'ACTIF		1 054 940	1 111 604	- 56 664	-5,10%	TOTAL DU PASSIF		1 054 940	1 111 604	- 56 664	-5,10%
-------------------------	--	------------------	------------------	-----------------	---------------	------------------------	--	------------------	------------------	-----------------	---------------

Hors-Bilan

Engagements donnés					
* Engagements de financement		3 206	6 771	-3 565	-52,65%
* Engagements de garantie		95 019	102 323	-7 303	-7,14%
* Engagements sur titres		0	0	0	ns

Hors-Bilan

Engagements reçus					
* Engagements de financement		340 366	330 926	9 440	2,85%
* Engagements de garantie		37 968	52 994	-15 026	-28,35%
* Engagements sur titres		0	0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2024	2023	Evol. en Mt	Evol. 2024/2023
Intérêts et produits assimilés	13	39 081	37 607	1 474	3,9%
Intérêts et charges assimilés	13	-3 883	-3 141	741	23,6%
Intérêts nets		35 199	34 466	733	2,1%
Revenu des titres à revenu variable		88	99	-12	-11,7%
Commissions (produits)	14	6 680	7 230	-550	-7,6%
Commissions (charges)	14	-760	-776	-16	-2,1%
Commissions nettes		5 920	6 454	-534	-8,3%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		76	104	-28	-26,8%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés				0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers				-	ns
Produits nets de opérations financières		76	104	-28	-26,8%
Autres produits d'exploitation bancaire	15	5 983	4 266	1 716	40,2%
Autres charges d'exploitation bancaire		-5 767	-2 816	2 951	104,8%
Produits nets de l'exploitation bancaire		215	1 450	-1 235	-85,2%
PRODUIT NET BANCAIRE		41 498	42 573	-1 076	-2,5%
Charges générales d'exploitation	16	-23 468	-22 648	820	3,6%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorpor. et corp.		-937	-1 100	-163	-14,8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		17 093	18 826	-1 733	-9,2%
Coût du risque	17	-1 414	-12 529	-11 115	-88,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 678	6 296	9 382	149,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0	-	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		15 678	6 296	9 382	149,0%
Résultat (perte) exceptionnel	18	-41	-304	-263	-86,6%
Impôts sur les bénéfices *	19	-1 774	-502	1 272	253,6%
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		13 863	5 491	8 372	152,5%
* dont impôts différés		0	0		
* dont participation des salariés groupe		0	0		
* IS groupe		-1 774	-502		

Le résultat net par action est de 1,695 Euros

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits significatifs

L'année 2024 a vu se poursuivre le conflit Russo Ukrainien ainsi que ceux du Moyen Orient, accompagné d'un reflux significatif de l'inflation. Cependant, au vu de la composition de notre portefeuille clients, l'impact de ces événements a été limité en termes de risque crédit.

Malgré la baisse des taux engagée en fin de premier semestre 2024, passant de 4% en début d'année à 3% en décembre, le taux moyen servi sur l'année est supérieur à celui de 2023 et profite donc à la partie taux variable de notre portefeuille crédits, tout en nous permettant de profiter pleinement de notre niveau élevé de liquidités.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui poursuit son désengagement et détient actuellement un peu moins de 12% du capital de notre Maison Mère contre environ 39% fin 2023, suite aux ventes de 12,5% au mois de mars 2024 et de 25% au mois de novembre 2024 des actions qu'il détient dans Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2024 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens.

Notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de son portefeuille, la maîtrise des risques, sa clientèle de qualité et la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2024 se termine ainsi sur un bénéfice de 13 863 K€.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) 2020-01.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards (IAS/IFRS), dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2024.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement ANC 2020-01 les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement ANC 2020-01, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement ANC 2020-01, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement

en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2024, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement ANC 2020-01, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

- Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois pour tout type de crédit, les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction a souhaité faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2024 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée

à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux :

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la provision enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2024, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible avec le contexte de la banque et compte tenu de la réforme des retraites, et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans puis progressivement jusqu'à 64 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 2,77% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7,17% de 30 à 50 ans et 2,86 % de 50 à 75 ans).

La provision s'élève à 1 768 885,32 € au 31 décembre 2024 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle bancaire tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 329 464,95 € au 31 décembre 2024 pour la banque.

- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5 % ;
- taux d'actualisation 3.37 % ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (0% de 16 à 30 ans, 4,86 % de 30 à 50 ans et 3.78 % de 50 à 75 ans).

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la Caisse Retraite Personnel De Banques AFB (CRPB) a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2024 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2023 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2024.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif mis en place à compter du 1er janvier 2015, permettant aux salariés de bénéficier, à leur initiative, de formations éligibles.

Ce dispositif est rattaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur. Il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CPF est alimenté automatiquement entre le 30 janvier et le 15 juin qui suit l'année travaillée. Chaque année, le compte est crédité, au plus tard le 15 juin, à hauteur de 500 € par année de travail à temps plein, jusqu'à atteindre 5 000 € maximum.

Le montant inscrit sur le CPF n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le règlement de l'ANC (2014-07).

Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	33 078	100,00%	51 747	302 849	-86 266	0
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	157 501	78 350	97 996

Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2023 et 2024, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)					2024	2023	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	83 672	0	0	0	83 672	69 599	20,22%
PRETS JJ	695 641	0	0	0	695 641	628 300	10,72%
PRETS TERME	200	1 176	0	0	1 376	9 566	-85,62%
PRETS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0	n.s
CREANCES RATTACHEES	1 539	0	0	0	1 539	1 361	13,07%
TOTAL	781 052	1 176	0	0	782 228	708 825	10,36%

DETTES (EUR.000)					2024	2023	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	791	0	0	0	791	10 284	-92,31%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	0	0	0	0	n.s.
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	791	0	0	0	791	10 284	-92,31%

En 2024, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée auprès de la Banque de France pour profiter des taux servis au jour le jour.

Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2024 était la suivante :

(EUR.000)	2024	2023		2024	2023
CREANCES			DETTES		
Créances commerciales	5 864	6 445	comptes sur livrets	139 623	129 996
Prêts clientèle financière	301	350	autres cptes épargne réglementée	2 046	4 415
Autres crédits	202 697	293 940	C/C créditeurs	711 264	788 893
C/C débiteurs	35 434	22 851	comptes à terme	51 527	45 907
Affacturation			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	163	751
	244 296	323 585		904 622	969 962

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées. A la fin des exercices 2023 et 2024, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2024	2023		2024	2023
CREANCES			DETTES		
Moins de 3 mois	60 256	64 807	Moins de 3 mois	870 638	930 209
De 3 mois à 1 an	44 646	59 878	De 3 mois à 1 an	32 697	36 228
De 1 à 5 ans	90 295	133 792	De 1 à 5 ans	644	2 474
Plus de 5 ans	48 449	64 155	Plus de 5 ans	20	55
Créances rattachées	650	953	Dettes rattachées	622	996
	244 296	323 585		904 622	969 962

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2024	2023		2024	2023
CREANCES			DETTES		
Intérêts échus	239	331	Intérêts échus	94	896
Intérêts courus	506	953	Intérêts courus	7 295	7 982
	745	1 284		7 389	8 878

Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2024	2023	Variation
Engagements globaux bruts	326 226	385 978	-15,48%
Engagements sains	238 673	298 025	-19,91%
Engagements restructurés	5 622	2 810	100,09%
Engagements douteux	81 932	85 146	-3,77%
Engagements douteux compromis	-1	1	-202,66%
Dépréciations	62 034	62 395	-0,58%
Engagements nets	264 193	323 583	-18,35%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	76%	73%	3,32%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	25,11%	22,06%	13,85%
Dépréciations (K€)	2024	2023	Variation
solde au 1er janvier	62 395	51 303	21,62%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-183	11 021	-101,66%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-178	71	-350,55%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	62 034	62 395	-0,58%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2024 entraîne une reprise de provisions nettes de 178 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA).

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 Décembre 2024, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2024	2023	Variation
Titres d'investissement		0	45 167	-100,00%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		0	644	-100,00%
TOTAL		13	45 824	-99,97%
Dépréciations		0	-1	-100,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
MONTANT NET		13	45 824	-99,97%
Titres du secteur public		0	15 029	-100,00%
Titres du secteur privé		0	30 138	-100,00%
Créances rattachées		0	644	-100,00%
TOTAL		0	45 811	-100,00%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2024	2023	0,05%
Moins de 3 mois		0	9 999	-100,00%
De 3 mois à 1 an		0	9 997	-100,00%
De 1 an à 5 ans		0	25 171	-100,00%
Plus de 5 ans		0	0	
TOTAL		0	45 167	-100,00%

Titres cotés 0 45 167

Le portefeuille de titres pour compte propre est en diminution par rapport à l'exercice précédent : il passe de 45 M€ de nominal en 2023 à néant.

Note 8 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2023	Augmentation	Diminution	2024	Variation
Terrains et constructions	3 618	0	0	3 618	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 918	191	0	5 110	3,89%
Agencements, installations	18 928	43	0	18 971	0,23%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	853	1 034	852	1 035	21,34%
Logiciels	15 218	413	0	15 631	2,72%
Valeur brute	46 938	1 681	852	47 768	1,77%
Amortissements					
Constructions	-1 853	-94	0	-1 946	5,06%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 895	-25	0	-4 920	0,51%
Agencements, installations	-17 844	-705	0	-18 549	3,95%
Logiciels	-14 955	-113	0	-15 069	0,76%
Amortissements cumulés	-39 547	-937	0	-40 484	2,37%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
Valeur nette	7 065	745	852	6 957	-1,52%

Aucun évènement significatif n'est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2024	2023	Variation
Dépôts de garantie versés	1 735	1 716	1,10%
T.V.A.	599	665	-9,95%
Créances d'impôt exigible	554	47	1088,01%
Stocks d'immeubles	601	5 573	-89,21%
- Provision sur stocks d'immeubles	(235)	(1 693)	-86,09%
Divers	226	895	-74,72%
TOTAL	3 480	7 203	-51,69%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)			
	2024	2023	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	36	30	23,09%
T.V.A.	80	431	-81,44%
Personnel et organismes sociaux	1 364	1 179	15,70%
Comptes passage assurances	2	3	-2,05%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	3 573	2 504	42,70%
TOTAL	5 056	4 146	21,95%

MPC est propriétaire d'un appartement et 3 parkings à Beaulieu (06). Les autres biens ont été vendus en 2024.

Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2024	2023	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	1 837	1 994	-7,87%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	453	283	60,23%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	2 118	3 374	-37,23%
TOTAL	4 408	5 651	-21,99%
PASSIF			
Charges à payer	2 062	2 080	-0,87%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	529	722	-26,69%
Comptes de recouvrement	8 812	1 683	423,59%
Autres comptes créditeurs	7 132	10 037	-28,94%
TOTAL	18 535	14 521	27,64%

Note 11 – PROVISIONS :

(EUR.000)	2023	dotations	reprises	dont utilisations	2024
Provisions	580	0	559	559	21
Provisions risques opérationnels	90	0	0	0	90
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 159	0	60	60	2 098
TOTAL	2 828	0	618	618	2 210

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 12a – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2023	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2024	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	-43 210	0	5 491		-37 719	-12,71%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	5 491		-5 491	13 863	13 863	152,47%
	109 263	0	0	13 863	123 126	12,69%

La variation des capitaux propres entre 2023 et 2024 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12b – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2024	2023	Variations
Engagements des Garanties données	95 019	102 323	-7,14%
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	252	503	-49,87%
Cautions Immobilières	0	0	n.a
Cautions administratives et fiscales	1 425	2 258	-36,90%
Garanties financières	79 428	86 654	-8,34%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	13 637	12 375	10,20%
Engagements douteux	277	533	-47,96%
Engagements de Garanties reçues	37 968	52 994	-28,35%
Autres engagements de garanties reçues	37 968	52 994	-28,35%

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous reporte les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2024	2023	Variation
Dailly reçus en garantie	117	617	-81,03%
Autres engagement reçus clientèle	2 869	3 534	-18,82%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	7 095	8 747	-18,88%
Garantie reçues financier	2 609	3 274	-20,31%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Sur opérations avec les établissements de crédit	28 178	21 982	18	43	28 160	21 939	28,36%
Sur opérations avec la clientèle	10 548	14 351	3 693	2 500	6 855	11 851	-42,15%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	171	598	-171	-598	-71,36%
Autres intérêts et produits assimilés	355	1 274	0	0	355	1 274	ns
Total	39 081	37 607	3 883	3 141	35 200	34 467	2,13%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de reports d'échéances sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certains crédits dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissés » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surcharger la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2024	2023	variation
Clientèle	5 638	6 022	-6,37%
Opérations sur titres	478	546	-12,60%
Opérations de hors-bilan	564	662	-14,77%
TOTAL	6 680	7 230	-7,61%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2024	2023	variation
Etablissements de crédit	74	79	-6,30%
Clientèle	664	665	-0,13%
Opérations sur titres	22	32	-32,16%
TOTAL	760	776	-2,09%
COMMISSIONS NETTES	5 920	6 454	-8,28%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne

la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 332 K€ (contre 553 K€ en 2023).

Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2024	2023
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 767	2 816
Opérations sur titres	168	162
Cotisations Fonds de garanties	19	237
Autres charges exploitation bancaire	5 580	2 418
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 983	4 266
Représentation fiscale	138	40
Gestion Comptes / Autorisations	689	776
Assurances	525	721
Banque à distance	299	318
Moyens Paiement	413	483
Autres Commissions diverses	3 918	1 929
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	215	1 450

Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2024	2023
Salaires	6 273	6 437
Charges sociales	2 423	2 510
Dotations nettes risques personnel	-	(21)
IDR et médailles du travail	(60)	(370)
Impôts sur rémunérations	858	805
Impôts et taxes	579	274
Services extérieurs et autres frais administratifs	13 395	13 013
TOTAL	23 468	22 648

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les charges d'exploitation sont désormais maîtrisées.

Note 17 – COÛT DU RISQUE :

	2024	2023
Dotations aux dépréciations	-3 222	-15 079
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-37	-204
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	-129
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	4 532	4 308
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 359	-928
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-1 778	-827
Récupérations sur créances amorties	287	329
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	1 161	0
TOTAL	-1 414	-12 529

En 2024, la Banque enregistre un coût du risque négatif de 1 414 K€, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, en 2023 le montant enregistré était principalement le fruit d'un seul dossier client (sans lequel des reprises pour un montant positif de 2,7 M€ auraient été enregistrés). Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrées sur l'année et des dotations constituées pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certains dossiers non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 1 101 K€ pour 2024 et 921 K€ pour 2023 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2024	2023
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	242	307
Charges exceptionnelles	148	306
TOTAL	390	613
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	107	125
Produits exceptionnels	243	184
TOTAL	350	309
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(41)	(304)

Au sein des charges et produits exceptionnels de 2024 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2023.

Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2024, la charge nette de l'impôt sur les sociétés s'élève à 1 774 K€.

	31/12/2024		31/12/2023	
Résultat avant impôt		16 659 667		6 189 772
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	25,00%	4 164 917	25,00%	1 547 443
Principaux éléments de rapprochement				
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-	-	-
Quote-part d'impôt des sociétés de personnes comptabilisée hors du Groupe	-	-	-	-
Effet sur les impôts différés du changement du taux d'impôt sur les sociétés	-	-	-	-
Impact des impôts différés non comptabilisés sur les pertes	-	-	-	-
Impôt sur exercices antérieurs	-	-	-	-
Impôt sur les dividendes des filiales reçus par l'intermédiaire de sociétés de personnes	-	-	-	-
Différences permanentes	(14,3)%	(2 390 636)	(16,9)%	(1 045 643)
Effet du taux réduit sur les dividendes et retenues à la source non récupérables	-	-	-	-
Impact lié au résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-
Autres effets	-	-	°	-
Charge d'impôt effective	10,65%	1 774 281	8,11%	501 800
Taux d'impôt effectif		10,65%		8,11%

Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2024	2023
Euro à recevoir contre devises à livrer	106	104
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	106	104
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2024 comme suit :

					Total 2024	Total 2023	Juste valeur 2024
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DETAUX							
Emprunteur taux fixe		0	0	0	0	1 001	0
Emprunteur taux variable			0	0	0	0	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0	1 001	0

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2024	2023
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	13 949 K €	5 381 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	-86 K €	110 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	0 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	13 863 K €	5 491 K €

* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :

La banque respecte au 31 décembre 2024 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée depuis 2017.

Le ratio de solvabilité CET1 atteint un niveau de 42%.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un Ratio de liquidité à court terme - LCR (2 098%) et un Net Stable Funding Ratio - NSFR (403%) largement supérieurs au minimum requis.

Note 24 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2024 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe : **2**

Cadres : **73**

Employés : **53**

Note 25 – HONORAIRES DES Commissaires Aux Comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2024, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
PriceWaterHouseCoopers	130,19	0,00
Cailliau Dedouit et Associés	60,59	0,00

(Montants HT en milliers d'euros)

Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 13 avril 2023 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 28 avril 2023 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2024.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2024

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

- Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

- Détail par pays*

	France
Produit net bancaire	41 498
Effectifs, en équivalent temps plein	128
Bénéfice ou perte avant impôt	13 863
Montant des impôts sur les bénéfices	1 774
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

*Données en milliers d'euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedouit et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la

période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

▪ Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</p> <p>Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses.</p> <p>Au 31 décembre 2024, les dépréciations individuelles s'élèvent à 62 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none">➢ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ;➢ le calcul de la dépréciation des encours déclassés. <p>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">➢ Examiné le classement des encours entre encours sains, douteux et contentieux, et avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ;➢ Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ;➢ Obtenus l'ensemble de la documentation relative aux comités de crédits ainsi que les comités contentieux ; et examiné les différentes décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;➢ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;➢ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes. <p>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la cinquième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 24 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Aurore Prandi

 *Laurent Brun*

Aurore Prandi

Laurent Brun

BILAN SOCIAL 2024

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En milliers d'euros

ACTIF	2024	2023	Variations en valeur	Variation	PASSIF	2024	2023	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales	12 209	12 061	148	1,23%	Caisse, Banques Centrales	-	-	0	0,00%
Créances sur les établissements de crédit	782 228	708 825	73 403	10,36%	Dettes envers les établissements de crédit	791	10 284	-9 493	-92,31%
Créances sur la clientèle	245 320	324 715	-79 396	-24,45%	Comptes créditeurs de la clientèle	904 622	969 962	-65 340	-6,74%
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	45 812	-45 812	-100,00%	Dettes représentées par un titre	-	-	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0	0,00%	Autres passifs	5 056	4 146	910	21,95%
Parts dans les entreprises liées	1 830	1 887	-56	-2,99%	Comptes de régularisation	18 527	14 511	4 016	27,68%
Immobilisations incorporelles	4 142	3 609	533	14,77%	Provisions	2 209	2 828	-618	-21,87%
Immobilisations corporelles	2 364	2 957	-592	-20,04%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0	0,00%
Autres actifs	2 537	6 040	-3 503	-58,00%	Dettes subordonnées	-	-	0	
Comptes de régularisation	4 394	5 694	-1 300	-22,83%	Capital souscrit	124 632	124 632	0	0,00%
					Primes d'émission	22 350	22 350	0	0,00%
					Réserves	48 484	48 484	0	0,00%
					Report à nouveau	-86 184	-91 565	5 381	-5,88%
					Résultat de l'exercice	13 949	5 381	8 568	159,23%
TOTAL DE L'ACTIF	1 055 037	1 111 612	- 56 575	-5,09%	TOTAL DU PASSIF	1 055 037	1 111 612	- 56 575	-5,09%
Hors-Bilan					Hors-Bilan				
Engagements donnés					Engagements reçus				
* Engagements de financement	3 206	6 771	-3 565	-52,65%	* Engagements de financement	340 366	330 926	9 440	2,85%
* Engagements de garantie	95 129	102 433	-7 303	-7,13%	* Engagements de garantie	37 968	52 994	-15 026	-28,35%
* Engagements sur titres		0	0	ns	* Engagements sur titres		0	0	ns

COMPTE DE RÉSULTAT 2024 (SOCIAL)

En milliers d'euros	2024	2023	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	39 135	37 677	1 458	3,9%
Intérêts et charges assimilées	-3 883	-3 141	-741	23,6%
Revenu des titres à revenu variable	119	130	-11	-8,3%
Commissions (produits)	6 680	7 230	-550	-7,6%
Commissions (charges)	-760	-776	16	-2,1%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	76	104	-28	-26,8%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	5 817	2 465	3 352	136,0%
Autres charges d'exploitation bancaire	-5 482	-1 017	-4 465	439,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	41 703	42 672	-969	-2,3%
Charges générales d'exploitation	-23 581	-22 749	-833	3,7%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles	-913	-1 076	163	-15,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	17 208	18 848	-1 639	-8,7%
Coût du risque	-1 434	-12 658	-11 224	-88,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 774	6 190	9 584	154,8%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	15 774	6 190	9 584	154,8%
Résultat exceptionnel	-51	-307	256	-83,5%
Impôts sur les bénéfices *	-1 774	-502	1 272	ns
(Dotations) reprise des fonds pour risques bancaires généraux			0	ns
RESULTAT NET	13 949	5 381	8 568	159,2%
* dont impôts différés	0	0		
* dont participation des salariés groupe	0	0		
*IS groupe	-1 774	-502		

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Faits significatifs

L'année 2024 a vu se poursuivre le conflit Russo Ukrainien ainsi que ceux du Moyen Orient, accompagné d'un reflux significatif de l'inflation. Cependant, au vu de la composition de notre portefeuille clients, l'impact de ces événements a été limité en termes de risque crédit.

Malgré la baisse des taux engagée en fin de premier semestre 2024, passant de 4% en début d'année à 3% en décembre, le taux moyen servi sur l'année est supérieur à celui de 2023 et profite donc à la partie taux variable de notre portefeuille crédits, tout en nous permettant de profiter pleinement de notre niveau élevé de liquidités.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui poursuit son désengagement et détient actuellement un peu moins de 12% du capital de notre Maison Mère contre environ 39% fin 2023, suite aux ventes de 12,5% au mois de mars 2024 et de 25% au mois de novembre 2024 des actions qu'il détient dans Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2024 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens.

Notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de son portefeuille, la maîtrise des risques, sa clientèle de qualité et la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2024 se termine ainsi sur un bénéfice de 13 949 K€.

Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S.A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2024.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement de l'ANC (2014-07), les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2024, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi

considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois pour tout type de crédit, les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction a souhaité faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2024 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la provision enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2024, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible avec le contexte de la banque et compte tenu de la réforme des retraites, et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans puis progressivement jusqu'à 64 ans
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5%
- taux d'actualisation 2,77%
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 7.17% de 30 à 50 ans et 2.86 % de 50 à 75 ans)

La provision s'élève à 1 768 885,32 € au 31 décembre 2024 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle bancaire tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 329 464,95 € au 31 décembre 2024 pour la banque.

- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5%
- taux d'actualisation 3.37 %
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (0% de 16 à 30 ans, 4,86 % de 30 à 50 ans et 3.78 % de 50 à 75 ans)

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la Caisse Retraite Personnel De Banques AFB (CRPB) a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2024 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2023 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2024.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif mis en place à compter du 1er janvier 2015, permettant aux salariés de bénéficier, à leur initiative, de formations éligibles.

Ce dispositif est rattaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur. Il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CPF est alimenté automatiquement entre le 30 janvier et le 15 juin qui suit l'année travaillée. Chaque année, le compte est crédité, au plus tard le 15 juin, à hauteur de 500 € par année de travail à temps plein, jusqu'à atteindre 5 000 € maximum.

Le montant inscrit sur le CPF n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2023 et 2024, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)					2024	2023	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	83 672	0	0	0	83 672	69 599	20,22%
PRETS JJ	695 641	0	0	0	695 641	628 300	10,72%
PRETS TERME	200	1 176	0	0	1 376	9 566	-85,62%
PRETS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0	n.a.
CREANCES RATTACHEES	1 539	0	0	0	1 539	1 361	13,07%
TOTAL	781 052	1 176	0	0	782 228	708 825	10,36%

DETTES (EUR.000)					2024	2023	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	791	0	0	0	791	10 284	-92,31%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	0	0	0	0	n.s.
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
TOTAL	791	0	0	0	791	10 284	-92,31%

En 2024, une partie importante de notre trésorerie a été placée auprès de la Banque de France pour profiter des taux servis au jour le jour.

Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2024 était la suivante :

(EUR.000)	2024	2023		2024	2023
CREANCES			DETTES		
Créances commerciales	5 864	6 445	comptes sur livrets	139 623	129 996
Prets clientèle financière	301	350	autres cptes épargne réglementés	2 046	4 415
Autres crédits	203 721	295 070	C/C créditeurs	711 264	788 893
C/C débiteurs	35 434	22 851	comptes à terme	51 527	45 907
Affacturation			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	163	751
	245 320	324 715		904 622	969 962

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées.

A la fin des exercices 2023 et 2024, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2024	2023		2024	2023
CREANCES			DETTES		
Moins de 3 mois	61 004	65 538	Moins de 3 mois	870 638	930 209
De 3 mois à 1 an	44 923	60 278	De 3 mois à 1 an	32 697	36 228
De 1 à 5 ans	90 295	133 792	De 1 à 5 ans	644	2 474
Plus de 5 ans	48 449	64 155	Plus de 5 ans	20	55
Créances rattachées	650	953	Dettes rattachées	622	996
	245 320	324 715		904 622	969 962

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2024	2023	Variation
Engagements globaux bruts	307 353	387 111	-20,60%
Engagements sains	219 799	299 155	-26,53%
Engagements restructurés	5 622	2 810	100,09%
Engagements douteux	81 932	85 146	-3,77%
Engagements douteux compromis	-1	1	-202,66%
Dépréciations	62 034	62 395	-0,58%
Engagements nets	245 319	324 715	-24,45%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	76%	73%	3,32%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	26,66%	22,00%	21,19%
Dépréciations (K€)	2024	2023	Variation
solde au 1er janvier	62 396	51 303	21,62%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-183	11 021	-101,66%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-178	71	-350,55%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	62 034	62 396	-0,58%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2024 entraîne une reprise de provisions nettes de 178 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA).

En 2024, les risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pouvant constituer des facteurs aggravant des risques de crédit existants, il convient d'assurer leur évaluation et leur surveillance ainsi que d'apporter, le cas échéant, une réponse d'accompagnement de la clientèle dans leur éventuelle évolution / transition vers des modèles plus durables.

En tenant compte des principes du Groupe MPS, le sujet de la durabilité et des risques ESG sont désormais intégrés dans la mise à jour de notre Politique de Crédit.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :

Les filiales et participations au 31 Décembre 2024 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	31/12/2024	31/12/2023	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
Filiales (France)					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	52,1	51,6	100,00%	33,1	-86
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	78
TOTAL	52	52			
Autres participations					
Avances aux associés et parts SCI	552	553			
Certificats d'associations	1 226	1 282			
TOTAL	1 779	1 835			
TOTAL GENERAL	1 831	1 887			

Aucune opération extraordinaire liée aux participations dans les deux filiales de MPB n'a été enregistrée en 2024. Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4,3 M€.

Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 Décembre 2024, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

(EUR.000)	2024	2023	Variation
Titres d'investissement	0	45 167	-100,00%
dont douteux	0	0	
Titres de placement	13	13	0,00%
Titres de transaction	0	0	
Autres titres	0	0	
Créances rattachées	0	644	-100,00%
TOTAL	13	45 824	-99,97%
Dépréciations	0	-1	-100,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux			
MONTANT NET	13	45 824	-99,97%
Titres du secteur public	0	15 029	-100,00%
Titres du secteur privé	0	30 138	-100,00%
Créances rattachées	0	644	-100,00%
TOTAL	0	45 811	-100,00%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :			
(EUR.000)	2024	2023	
Moins de 3 mois	0	9 999	
De 3 mois à 1 an	0	9 997	
De 1 an à 5 ans	0	25 171	-100,00%
Plus de 5 ans	0	0	
TOTAL	0	45 167	-100,00%

Titres cotés 0 45 167

Le portefeuille de titres pour compte propre est en diminution par rapport à l'exercice précédent : il passe de 45 M€ de nominal en 2023 à néant en 2024.

Note 7 – IMMOBILISATIONS :

(EUR.000)	2023	Augmentation	Diminution	2024	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 918	191	0	5 110	3,89%
Agencements, installations	18 150	43	0	18 193	0,24%
Œuvres d'Arts	325			325	0,00%
Immobilisations en cours	828	1 034	828	1 034	24,88%
Logiciels	15 217	413		15 630	2,72%
Valeur brute	44 701	1 681	828	45 554	1,91%
Amortissements					
Constructions	-891	-70		-961	7,83%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 896	-25	0	-4 920	0,51%
Agencements, installations	-17 065	-705	0	-17 770	4,13%
Logiciels	-14 955	-113		-15 069	0,76%
Amortissements cumulés	-37 807	-913	0	-38 720	2,41%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327			-327	n.s.
Valeur nette	6 566	769	828	6 507	-0,91%

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2024	2023	Variation
Dépôts de garantie versés	1 735	1 716	1,10%
T.V.A.	22	58	-63,06%
Créances d'impôt exigible	554	47	1088,01%
Stocks d'immeubles	-	4 686	-100,00%
- Provision sur stocks d'immeubles	-	(1 362)	-100,00%
Divers	226	895	-74,72%
TOTAL	2 537	6 040	-58,01%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)			
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	36	30	23,09%
T.V.A.	80	431	-81,44%
Personnel et organismes sociaux	1 364	1 179	15,70%
Comptes passage assurances	2	3	-2,05%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	3 573	2 504	42,70%
TOTAL	5 056	4 146	21,95%

Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2024	2023	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	1 837	1 994	-7,87%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	453	283	60,23%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	2 104	3 417	-38,44%
TOTAL	4 394	5 694	-22,83%
PASSIF			
Charges à payer	2 062	2 080	-0,87%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	529	722	-26,69%
Comptes de recouvrement	8 812	1 683	423,59%
Autres comptes créditeurs	7 124	10 026	-28,95%
TOTAL	18 527	14 511	27,68%

Note 10 – PROVISIONS

(EUR.000)	2023	dotations	reprises	dont utilisations	2024
Provisions	580	0	559	559	21
Provisions risques opérationnels	90	0	0	0	90
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0	0	0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 159	0	60	60	2 098
TOTAL	2 828	0	618	618	2 210

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2023	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2024	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 258				5 258	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-91 565		5 381		-86 184	-5,88%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	5 381		-5 381	13 949	13 949	159,23%
	109 281	0	0	13 949	123 230	12,76%

La variation des capitaux propres entre 2023 et 2024 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2023. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

RESERVE LEGALE

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuée.

RESERVE FACULTATIVE

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Sur opérations avec les établissements de crédit	28 178	21 982	18	43	28 160	21 939	28,36%
Sur opérations avec la clientèle	10 602	14 421	3 693	2 500	6 909	11 920	-42,04%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	171	598	-171	-598	-71,36%
Autres intérêts et produits assimilés	355	1 274	0	0	355	1 274	-72,17%
Total	39 135	37 677	3 883	3 141	35 253	34 536	2,08%

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéances sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certains crédits dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissés » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surcharger la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2024	2023	variation
Clientèle	5 638	6 022	-6,37%
Opérations sur titres	478	546	-12,60%
Opérations de hors-bilan	564	662	-14,77%
TOTAL	6 680	7 230	-7,61%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2024	2023	variation
Etablissements de crédit	74	79	-6,30%
Clientèle	664	665	-0,13%
Opérations sur titres	22	32	-32,16%
TOTAL	760	776	-2,09%
COMMISSIONS NETTES	5 920	6 454	-8,28%

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 332 K€ (contre 553 K€ en 2023).

Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2024	2023
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 482	1 017
Opérations sur titres	168	162
Cotisations Fonds de garanties	19	237
Autres charges exploitations bancaires	5 294	619
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 817	2 465
Représentation fiscale	138	40
Gestion Comptes / Autorisations	689	776
Assurances	525	721
Banque à distance	299	318
Moyens Paiement	413	483
Autres Commissions diverses	3 752	128
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	335	1 448

Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2024	2023
Salaires	6 273	6 437
Charges sociales	2 423	2 510
Dotations nettes risques personnel	-	(21)
IDR et médailles du travail	(60)	(370)
Impôts sur rémunérations	858	805
Impôts et taxes	592	288
Services extérieurs et autres frais administratifs	13 496	13 100
TOTAL*	23 581	22 749

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les charges d'exploitation sont désormais maîtrisées.

Note 16 – COUT DU RISQUE :

	2024	2023
Dotations aux dépréciations	-3 242	-15 207
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-37	-204
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions Titres Participations	0	-129
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	4 532	4 308
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-2 359	-928
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-1 778	-827
Récupérations sur créances amorties	287	329
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	1 161	0
TOTAL	-1 434	-12 658

En 2024 la Banque enregistre un coût du risque négatif de 1,43 M€, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel, en 2023, le montant enregistré était principalement le fruit d'un seul dossier client (sans lequel des reprises pour un montant positif de 2,5 M€ auraient été enregistrés). Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrées sur l'année et des dotations constituées pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certains dossiers non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 1 101 K€ pour 2024 et 921 K€ pour 2023 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2024	2023
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	242	307
Charges exceptionnelles	128	294
TOTAL	370	601
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	107	125
Produits exceptionnels	213	169
TOTAL	320	294
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(51)	(307)

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2024 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2023.

Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :

Au titre de l'exercice 2024, la charge nette de l'impôt sur les sociétés s'élève à 1 774 K€.

Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVICES :

(EUR.000)	2024	2023
Euro à recevoir contre devises à livrer	106	104
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	106	104
Devises à recevoir contre euro à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2024 comme suit :

					Total 2024	Total 2023	Juste valeur 2024
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe		0	0	0	0	1 001	0
Emprunteur taux variable			0	0	0	0	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0	0	1 001	0

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
SCI Immobilière Victor Hugo 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

Note 23 – EFFECTIF :

L'effectif moyen en 2024 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	2
Cadres	73
Employés	53

Note 24 – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 13 avril 2023 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 28 avril 2023 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2024.

Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2024	2023	Variations
Engagements des Garanties données	95 129	102 433	-7,13%
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	252	503	-49,87%
Cautions Immobilières	0	0	n.a
Cautions administratives et fiscales	1 425	2 258	-36,90%
Garanties financières	79 538	86 764	-8,33%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	13 637	12 375	10,20%
Engagements douteux	277	533	-47,96%
Engagements de Garanties reçues	37 968	52 994	-28,35%
Autres engagements de garanties reçues	37 968	52 994	-28,35%

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous reporte les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2024	2023	Variation
Dailly reçus en garantie	117	617	-81,03%
Autres engagement reçus clientèle	2 869	3 534	-18,82%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	7 095	8 747	-18,88%
Garantie reçues financier	2 609	3 274	-20,31%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,00%

Note 27 – HONORAIRES DES Commissaires Aux Comptes :

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2024, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Services autres que la certification des comptes
PriceWaterHouseCoopers	130,19	0,00
Cailliau Dedouit et Associés	60,59	0,00

(Montants HT en milliers d'euros)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedouit et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</p> <p>Le suivi des créances s’appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 de l’annexe aux comptes annuels, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses.</p> <p>Au 31 décembre 2024, les dépréciations individuelles s’élèvent à 62 M€ comme présenté dans la note 4 de l’annexe aux comptes annuels.</p> <p>La place donnée au jugement de la direction dans l’estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ l’attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ; ➢ le calcul de la dépréciation des encours déclassés. <p>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d’avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l’audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l’attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d’estimation des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Examiné le classement des encours entre encours sains, douteux et contentieux, et avec l’appui de nos experts en systèmes d’information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ; ➢ Analysé l’évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ; ➢ Obtenu l’ensemble de la documentation relative aux comités de crédits ainsi que les comités contentieux ; et examiné les différentes décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; ➢ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ; ➢ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes. <p>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la cinquième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 24 mars 2025
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés



Aurore Prandi



Laurent Brun

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Monte Paschi Banque S.A.

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cailliau Dedouit et Associés
19 Rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale de la société
Monte Paschi Banque S.A.
11 boulevard de la Madeleine
75001 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 24 mars 2025


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

Aurore Prandi

Aurore Prandi

 *Laurent Brun*

Laurent Brun

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2024; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Nomination d'un membre du Conseil d'Administration
- V. Résolutions
- V.I. Pouvoirs pour formalités

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de	€ -	86 184 278,64
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de	€	13 949 390,47

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau antérieur :

. le report à nouveau antérieur s'élevant à la somme de	€ - 86 184 278,64
. le résultat de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de	€ 13 949 390,47
. il en découle un report à nouveau de	€ - <u>72 234 888,17</u>

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2023	EUR 0	0,00
2022	EUR 0	0,00
2021	EUR 0	0,00

L'Assemblée prend acte que cette année il n'y aura pas de distribution de dividendes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de réduire à quatre le nombre des administrateurs siégeant au Conseil de MONTE PASCHI BANQUE SA.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne nommer aucun nouvel administrateur en remplacement de M. Guido RAVOET dont le mandat vient à expiration en date de ce jour.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Mme Raffaella Ferraro et/ou à tout porteur des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi et à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions -ci-dessus adoptées.

FIN DE DOCUMENT

